



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Union Départementale des Papillons Blancs - UDAPEI du Nord

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Union Départementale des Papillons Blancs - UDAPEI du Nord

194-196, Rue Nationale 59000 LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Union Départementale des Papillons Blancs - UDAPEI du Nord

194-196, Rue Nationale 59000 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Union Départementale des Papillons Blancs - UDAPEI du Nord,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Départementale des Papillons Blancs - UDAPEI du Nord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans la note « 5.3. Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 12 juin 2026

KPMG SA

Jocelyn SCAMPS

Associé

Date : 20/05/2026

UDAPEI 59

BILAN CONSOLIDE - ACTIF arrêté au 31/12/2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENTS (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	561 915	550 577	11 337	21 085
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	240 197		240 197	181 266
Immobilisations corporelles				
Terrains	388 578	82 733	305 846	306 055
Constructions	15 853 543	11 936 144	3 917 400	4 208 644
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 405 574	3 244 862	1 160 713	797 183
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	28 570		28 570	183 035
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	374 992		374 992	371 069
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés			0	
Prêts	2 150 275		2 150 275	1 600 830
Autres Immobilisations Financières	5 375		5 375	9 729
Total II	24 009 020	15 814 315	8 194 705	7 678 895
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 192 845		2 192 845	1 669 945
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	170 453		170 453	444 739
Charges constatées d'avance	62 623		62 623	20 331
Valeurs mobilières de placement	10 469 008		10 469 008	10 535 302
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 778 824		1 778 824	1 442 465
Total III	14 673 753	0	14 673 753	14 112 782
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	38 682 772	15 814 315	22 868 457	21 791 676

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	171 798	171 798
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	34 301	34 301
Ecarts de réévaluation	752 606	752 606
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 365 432	4 365 437
Réserves pour projet de l'entité	3 408 931	3 290 582
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 685 373	2 676 475
Autres	4 788 625	4 582 614
Report à nouveau		
Report à nouveau	- 443 573	- 584 517
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	213 473	33 264
Excédent ou déficit de l'exercice	207 900	528 994
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 87 435	213 538
Situation nette (sous total)	13 286 020	13 141 816
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	147 637	192 561
Provisions réglementées	169 408	169 408
Total I	13 603 065	13 503 786
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 588 599	2 514 728
Total II	2 588 599	2 514 728
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 852 769	1 510 379
Provisions pour charges	714 300	698 024
Total III	2 567 069	2 208 403
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	217 034	330 546
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 339 106	1 756 369
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 525 614	1 371 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 970	87 339
Produits constatés d'avance		19 221
Total IV	4 109 725	3 564 760
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 868 457	21 791 676

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 017 411	1 008 475
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de biens en nature		
dont ventes de biens relatifs aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	1 207 897	1 116 333
dont ventes de prestations de services		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales	1 207 897	1 116 333
Produits de tiers financeurs	12 721 054	11 104 642
Concours publics et subventions d'exploitation	12 721 054	11 104 642
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	10 653 295	9 730 582
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		10 398
Dons manuels		10 398
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	62 443	121 047
Transfert de charges		116 209
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	356 280	172 946
Autres produits	30 423	3 109
Total I	15 395 508	13 653 160
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 804 663	4 072 489
Aides financières	406 930	90 545
Impôts, taxes et versements assimilés	661 467	573 334
Salaires	5 732 721	5 394 793
Cotisations sociales	2 243 925	2 131 644
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	772 399	741 110
Dotations aux provisions	418 823	292 679
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	427 151	424 828
Autres charges	7 753	989
Total II	15 475 831	13 722 410
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 80 323	- 69 251
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	253 608	292 181
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	253 608	292 181
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 063	3 546
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	3 063	3 546
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	250 545	288 635
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	170 222	219 385
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		241 218
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		39 626
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	201 592

Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	26 013	16 771
Total des produits (I + III + V)	15 649 117	14 186 558
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 504 907	13 782 353
EXCEDENT OU DEFICIT	144 209	404 205
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 151 126</i>	<i>88 749</i>
Incorporation du résultat antérieur	63 691	124 789
RESULTAT AU BILAN	207 900	528 994
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-